



3 juillet 2019

## Feu bactérien dans des vergers de Bramois

**Après des attaques en 2012 dans la région de Sion et en 2013 dans la région de Sierre, le feu bactérien occasionne à nouveau des dégâts dans des cultures de pommiers et de poiriers, dans la plaine de Bramois. Les premières manifestations de ce fléau doivent être combattues pour éviter une plus grande dispersion de la maladie. L'Office cantonal de l'arboriculture recommande aux exploitants de la région concernée de contrôler systématiquement les cultures ainsi qu'aux citoyens de signaler tout cas suspect.**

La bactérie responsable du feu bactérien, *Erwinia amylovora*, se développe au printemps dans des conditions de température et d'humidité bien précises, puis elle colonise les fleurs. En été, elle se multiplie dans des gouttes d'exsudat, qui se dispersent lors de précipitations. Le vent, les oiseaux, les abeilles et l'activité humaine peuvent également être responsables de sa propagation. Les bactéries peuvent ensuite entrer dans les nouvelles pousses, plus tendres.

Des plantes ornementales, comme certains *Cotoneaster*, le *Pyracantha* et l'aubépine, sont particulièrement sensibles à cette maladie. Sur les arbres fruitiers, ce sont surtout les fruits à pépins, dans l'ordre le cognassier, le poirier et le pommier, qui sont attaqués.

On reconnaît les symptômes du feu bactérien par un dessèchement des pousses, dont l'axe se replie en forme de crosse. Toutefois, ils peuvent être confondus avec les manifestations d'autres maladies moins graves, comme la bactériose à *Pseudomonas*. Des tests en laboratoire permettent d'identifier précisément la présence de la bactérie responsable du feu bactérien.

Une grande dispersion de cette maladie peut mettre en péril la viabilité de tout un secteur économique. C'est pourquoi les premières manifestations de la maladie sont combattues de manière systématique par des mesures fédérales à caractère obligatoire. Ainsi, le Valais est actuellement considéré comme une région de quarantaine : le matériel végétal contaminé, il peut s'agir de pousses ou d'arbres entiers, est coupé et brûlé en usine d'incinération. Lors d'attaques graves, comme c'est le cas dans quelques parcelles à Bramois, les arbres sont complètement détruits et brûlés sur place.

Il est important pour les exploitants de la région concernée de contrôler systématiquement les cultures. En cas de doute, ne pas se déplacer dans d'autres cultures sans désinfection des outils, des chaussures et changement d'habits, ni se déplacer en véhicules agricoles de parcelle en parcelle. L'Office cantonal de l'arboriculture va intensifier les inspections aux abords des parcelles touchées. Il recommande également à tout citoyen de la région d'observer particulièrement ses arbres à pépins et de signaler tout cas suspect au 027/606 76 20.

### Personne de contact

**Jacques Rossier**, chef de l'Office de l'arboriculture, 079 306 35 13.

